



Municipalité de  
SAINT  
FRANÇOIS  
XAVIER  
DE  
BROMPTON

## MUNICIPALITÉ DE SAINT-FRANÇOIS XAVIER DE BROMPTON

### AVIS PUBLIC

**EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ** par la soussignée, directrice générale de la susdite municipalité, que:

Le rôle de perception, suite à l'imposition des taxes pour l'année 2020, est maintenant terminé et déposé au bureau municipal et que toute personne peut en prendre connaissance durant les heures régulières de bureau;

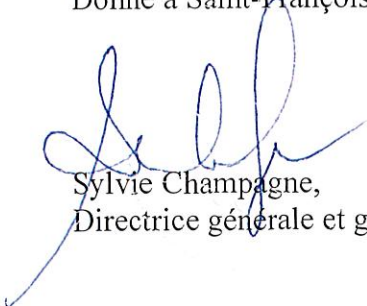
Qu'il sera procédé à l'envoi des comptes de taxes dans les délais prévus;

Que le paiement des taxes mentionnées audit rôle doit être effectué en 6 versements égaux aux dates d'échéance suivantes :

1er versement :	05 mars	2020
2 <sup>e</sup> versement :	23 avril	2020
3 <sup>e</sup> versement :	04 juin	2020
4 <sup>e</sup> versement :	06 août	2020
5 <sup>e</sup> versement :	17 septembre	2020
6 <sup>e</sup> versement :	29 octobre	2020

Toutefois, toutes les taxes sont exigibles et payables en un seul versement, soit le 05 mars 2020 si le montant dû est de moins de 300,00\$.

Donné à Saint-François-Xavier-de-Brompton, ce 31<sup>e</sup> jour de janvier 2020.



Sylvie Champagne,  
Directrice générale et gma